

Requalification partielle du bâtiment cantine du groupe scolaire de La Queue Lez Yvelines Division de l'espace R+1 pour créer une classe supplémentaire

REGLEMENT DE CONSULTATION

Maîtrise d'Ouvrage : Commune de La Queue-Lez-Yvelines
50 bis rue Nationale - 78940 La Queue-Lez-Yvelines

Maître d'Œuvre : **Le28 Architectes**
52, rue Edouard Pailleron
75 019 Paris
Tel : 06 72 73 42 52

Coretude
9, Rue de la Butte de Ravanne
78 730 Saint Arnoult en Yvelines
Tel : 01 30 59 97 53

Adresse du chantier : 6 rue du Président Coty - 78940 La Queue-Lez-Yvelines

Objet du chantier : requalification de l'espace R+1 du bâtiment cantine du groupe scolaire de La Queue Lez Yvelines d'une superficie de plus de 90m² accueillant à ce jour 1 classe, 2 sanitaires, stockage et couloir afin de créer une classe supplémentaire à ce niveau.

Marché conclu par voie de procédure adaptée suivant les articles L2123-1 et R2123-1-1° et suivants du Code de la commande publique

Date et heure limites de réception des offres : 13/06/2025 à 19h00.

Sommaire :**ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION :**

- 1.1 - Objet de la consultation
- 1.2 - Etendue de la consultation
- 1.3 - Divisions en lots et en tranches
- 1.4 - Conditions de participation des concurrents

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION :

- 2.1 - Marché de travaux
- 2.2 - Délai de validité des offres
- 2.3 - Mode de règlement du marché et modalités de financement
- 2.4 - Délais d'exécutions
- 2.5 - Variantes

ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS :

- 3.1 - Maîtrise d'œuvre
- 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier
- 3.3 - Contrôleur technique
- 3.4 - Coordinateur S.P.S.

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION :

- 4.1 - Dossier de consultation
- 4.2 - Visite de chantier

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

- 5.1 - Document produire

ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES :

- 6.1 - Critères de jugement
- 6.2 - Choix et classement des offres

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS :**ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION :**1.1 Objet de la consultation :**

La présente consultation concerne le marché de travaux de requalification de l'espace R+1 du bâtiment cantine du groupe scolaire de La Queue Lez Yvelines afin de créer une classe supplémentaire à ce niveau.

Les besoins de la personne publique sont détaillés dans le CCTP.

1.2 Etendue de la consultation

Le présent marché est conclu par voie de procédure adaptée suivant les articles L2123-1 et R2123-1-1° et suivants du Code de la commande publique

1.3 Divisions en lots et en tranches

Le marché n'est décomposé ni en lots, ni en tranches.

1.4 Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION :**2.1 Marché de travaux**

Le présent marché est un marché de travaux dont le descriptif est énoncé dans les CCTP.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes et selon les conditions rappelées dans la CCAP.

2.4 Délai d'exécutions

Le marché prend effet à compter de la réception par accusé réception postale de la notification du marché par le titulaire du marché. Il n'est pas reconductible.

La durée d'exécution des travaux est fixée à 7 semaines maximum avec un démarrage des travaux sur site au plus tôt le 08 juillet.

L'ensemble des travaux devra impérativement être réalisé durant les mois de juillet et août 2025 pour permettre une reprise dans des conditions normales du fonctionnement du groupe scolaire de La Queue Lez Yvelines le 1^{er} septembre ;

Les travaux seront réalisés en site occupé partiel, la cantine située en dessous des classes sera utilisée par les enfants du centre de loisirs :

-du 07 au 25/07

-25 au 29/08,

Les travaux bruyants devront avoir lieu en dehors des heures de déjeuner, et le bâtiment devra être maintenu en parfait état de fonctionnement avec le R+1 rendu inaccessible au public.

Le titulaire du marché s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la tenue de ces délais contractuels.

2.5 Variantes

Il n'y a pas de variante autorisée aux travaux prévus au CCTP. Seules des options complémentaires d'équipements et accessoires doivent être chiffrées.

ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS :

3.1 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre architecturale est assurée par :

Le28 Architectes

52, rue Edouard Pailleron

75 019 Paris

Tel : 01 40 36 79 32

La maîtrise d'œuvre technique et la mission OPC seront assurées par :

Coretude

9, Rue de la Butte de Ravanne

78 730 Saint Arnoult en Yvelines

Tel : 01 30 59 97 53

3.2 Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Une réunion préalable au démarrage des travaux sera organisée par le maître d'œuvre afin de confirmer le planning et les modalités d'exécution des travaux.

3.3 Contrôleur technique

Le contrôleur technique est assuré par : Qualiconsult Mantes – Boulevard des Chênes – 78280 Guyancourt
Il comprend les missions L, LE, HAND et SEI.

3.4 Coordinateur S.P.S.

Le Maître d'Ouvrage missionnera un Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé dûment habilité dont voici les coordonnées : Qualiconsult Sécurité Mantes – 3 rue du 8 mai 1945 – 78711 Mantes La Ville

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION :

4.1 Dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- L'Acte d'engagement et ses annexes éventuelles
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Les cahiers des charges techniques particulières (C.C.T.P) et ses annexes éventuelles
- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le DPGF :
- Les plans et carnets graphiques DCE
- La déclaration de projet de travaux
- Le mémoire technique (offre technique du candidat avec planning)
- L'attestation de lutte contre le travail dissimulé
- La/les attestation(s) d'assurance
- Attestation de visite de site (visite obligatoire)

Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le dossier de consultation est à télécharger sur le site de la commune : <https://www.la-queue-lez-yvelines.fr/>
Et pourra être envoyé sur demande.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.2 Visite du site

La présente consultation prévoit une **visite de site obligatoire**. Les candidats devront se rendre sur place. Un certificat de visite sera délivré à chaque candidat.

Les visites se font sur rendez-vous en appelant Mme JATHIERES au 01 34 86 42 95

Le certificat de visite est une pièce obligatoire à joindre à l'offre.

ARTICLE 5 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

5.1 Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces concernant la candidature :

1. **Une lettre de candidature** et de désignation du mandataire par ses cotraitants, établie le cas échéant sur le formulaire DC1 (utiliser le formulaire mis à jour en date du 01/04/2019 joint au dossier de consultation)
2. **Une déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat ou chaque membre du groupement n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du Code de la commande publique (inclus dans le DC1, case prévue à cet effet à cocher).
3. **Une déclaration du candidat** établie le cas échéant sur le formulaire DC2 comprenant les informations suivantes (utiliser le formulaire mis à jour en date du 01/04/2019 joint au dossier de consultation) :
 - a. **Une déclaration concernant le chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2).
 - b. **Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (annexe au DC2).
4. Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants (**DC1**), à jour;
5. Déclaration appropriée des banques ou le cas échéant preuve d'une assurance risques professionnels.
6. Attestation d'assurance responsabilité décennale

Les candidats peuvent utiliser un formulaire unique DUME (Document Unique de Marché Européen) pour remplacer **la lettre candidature** (ou formulaire DC1) **et la déclaration du candidat** (ou formulaire DC2).

Pièces concernant l'offre :

7. **La lettre de commande, accompagnée du DPGF complétées sur la base des données indiquées ci-dessus.**
8. **Le mémoire technique de l'offre** (15 pages maximum) :
 - Une note méthodologique précisant les moyens humains, compétences et expériences de l'équipe affectées

- Les méthodes et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission,
- Les références réglementaires adoptées,
- Les moyens de contrôle mis en place pour assurer la bonne exécution des prestations en études (transmissions des FTP, études d'exécution) puis en cours de chantier
- Une note indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène.
- Toute information que le candidat jugera nécessaire permettant de mesurer la valeur technique de l'offre.

9. Annexes au mémoire

- Attestations, certificats ou agréments justifiant des qualifications de l'entreprise pour ce type de réalisation.
- Les fiches techniques des fournitures,

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée,

10. L'acte d'engagement (.e.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;

11. Le planning comprenant les délais de réalisation des missions.

Au stade de l'attribution : **Le mémoire technique sera rendu contractuel à la signature du marché**

ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES :

6.1 Critères de jugement

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- 1- Garanties et capacités techniques et financières
- 2- Capacités professionnelles

Critères Coefficient

Critère de prix noté sur 50 points :

L'offre analysée obtient une note sur 50 en application de la formule suivante :

Note prix attribuée = $50 \times (\text{Yo}/\text{Y})$, dans laquelle 50 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération), Y = montant de l'offre analysée, Yo = montant de l'offre la moins disante. L'offre (Yo) moins disante aura le nombre maximum de points (50).

Critère technique noté sur 50 points :

- o Les fiches techniques des fournitures,
- o Les méthodes et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission,
- o Les moyens de contrôle mis en place pour assurer la bonne exécution des prestations.
- o Les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène.

- Le planning d'exécution

6.2 Choix et classement des offres, négociations

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats au vu des critères énoncés ci-dessus.

Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur pourra poursuivre ces négociations par des questions écrites et, au besoin, une ou plusieurs auditions. Les discussions pourront porter entre autres sur les aspects techniques et financiers des offres (y compris les délais), et se feront dans le respect des principes fondamentaux de la Commande Publique.

Ces discussions permettront, le cas échéant, de procéder à une mise au point des composantes du marché (y compris la correction des éventuelles erreurs matérielles) avec les candidats.

Les négociations pourront avoir lieu soit sur place à la mairie, soit par écrit (courrier, télécopie ou courriel). Chacun des candidats est donc invité à indiquer dans son offre une adresse e-mail, un numéro de télécopie et le nom d'un correspondant.

Si un candidat admis à la négociation n'y participe pas, son offre initiale sera retenue pour le second classement après négociation.

L'acheteur se laisse la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS :

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure, limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus.

Modalité de remise :

Elles devront être envoyées par mail aux adresses suivantes :

mairie@la-queue-lez-yvelines.fr
agence@le28architectes.com

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Contact technique et administratif

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite dans les délais fixés par le présent règlement de la consultation :

Renseignements administratifs et techniques :

mairie@la-queue-lez-yvelines.fr
et agence@le28architectes.com